FONDS INTERNE COLLECTIF
STRATÉGIE GÉNÉRIQUE « SÉCURITÉ »
DOCUMENT D'INFORMATIONS SPECIFIQUE (DIS)

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur un fonds interne collectif dont la stratégie générique est de type « Sécurité ». Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce fonds et quels risques, coûts, gains et les pertes potentielles y sont associés, et de vous aider à le comparer avec d'autres fonds internes collectifs.

Option d'investissement

Dénomination : Fonds interne collectif – Stratégie générique de type « Sécurité »
Initiateur du produit : Vitis Life S.A. – www.vitislife.com – Tel +352 262 046 500
Autorité de contrôle : Commissariat aux Assurances (CAA) – Grand-Duché du Luxembourg
Date de production du DIS : 01-07-2026

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste cette option d'investissement

Type

Cette option d'investissement est un fonds de placement interne collectif qui répond à la définition suivante : un fonds interne ouvert à une multitude de souscripteurs, à savoir un ensemble d'actifs cantonné de Vitis Life S.A. ouvert à une multitude d'investisseurs. Les unités de ce fonds de placement ne peuvent être achetées qu'au travers d'un contrat souscrit auprès de Vitis Life S.A..

Objectifs

Les actifs du fonds interne collectif sont majoritairement investis dans des obligations, des instruments monétaires et/ou dans d'autres instruments financiers équivalents. Afin de respecter cet objectif le gestionnaire financier est mandaté en vue de gérer discrétionnairement les actifs du fonds interne collectif dans les limites de la politique d'investissement (e.a. répartition entre les classes d'actifs éligibles, répartition entre devises, possibilité d'investir dans des fonds alternatifs et/ou immobiliers, possibilité d'investir dans des actifs à liquidité réduite, …). La période de détention recommandée pour ce fonds interne collectif est de minimum 2 ans.

Investisseurs de détail visés

Ce fonds interne collectif est destiné aux investisseurs souhaitant privilégier la préservation du capital investi par rapport au rendement des fonds de placement composant leur contrat d'assurance, acceptant un faible niveau de risque et capable de supporter des dépréciations pouvant se traduire par une faible perte du capital. Compte tenu des faibles risques inhérents à ce fonds interne collectif celui-ci s'adresse aux investisseurs disposant d'un horizon d'investissement de minimum 2 ans, ayant une connaissance et une expérience d'investissement au sein des produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance, des marchés financiers ainsi que de chacune des classes d'actifs éligibles pour ce fonds interne collectif. Les investisseurs souhaitant investir dans un tel fonds interne collectif doivent pouvoir en comprendre toutes les caractéristiques et être capable d'en suivre les évolutions tout au long de la durée de leur investissement. Ce fonds interne collectif est accessible aux investisseurs qui investissent un minimum de 125.000 EUR dans l'ensemble de leurs contrats auprès de Vitis Life. Les règles d'investissement spécifiques à chaque type de fonds interne collectif (A, B, C, D) sont déterminées par l'annexe 1de la lettre circulaire 26/1consultable sur le site internet du CAA LC26-1_FR.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?



Risque le plus faible Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque (SRI) part de l'hypothèse que votre contrat d'assurance reste investi au sein de ce fonds interne collectif au minimum 2 ans. Le risque réel peut être différent si vous optez pour une sortie anticipée de ce fonds interne collectif et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque synthétique permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds interne collectif par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce fonds interne collectif enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés financiers ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce fonds interne collectif dans la classe de risque de 2 sur 7 qui est une classe de risque basse. Autrement dit les pertes potentielles liées aux futurs résultats du fonds interne collectif se situent à un niveau faible et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce fonds interne collectif ne prévoyant pas de protection contre les aléas des marchés financiers, vous pourriez perdre tout ou partie du capital investi au sein de ce fonds. Il est en outre précisé que si les actifs sous-jacents au fonds interne collectif peuvent être investis dans des devises autres que l'EURO vous êtes exposé à un risque de change qui n'est pas pris en compte dans l'indicateur de risque synthétique. De même, si le fonds interne collectif est investi au sein d'actifs à liquidité réduite, les transactions sur ces actifs sont susceptibles de se faire sur une période pouvant être potentiellement longue. Le risque de pertes financières qui en résulterait est entièrement à votre charge. Ce fonds interne collectif ne comporte pas de garantie contre le risque de crédit. Si la compagnie d'assurance n'est pas en mesure de verser les sommes dues, vous pourriez perdre l'intégralité de votre investissement (voir la section « Que se passe-t-il si Vitis Life n'est pas en mesure d'effectuer les versements ? » dans le document d'informations clés du contrat d'assurance).

Scénario de performance

Les scénarios de performance ont été élaborés en conformité avec les exigences de la réglementation en vigueur. Ce que vous obtiendrez de cette option d'investissement dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne des indices de référence appropriés au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir

Période de détention recommandée 2 ans **Investissement de 10.000 EUR**		1 an	2 ans (période de détention recommandée)
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	7.427 EUR -24,79%	8.146 EUR -8,55%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9.320 EUR -5,62%	9.000 EUR -3,91%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9.917 EUR 0,42%	9.829 EUR 0,40%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10.533 EUR 6,66%	10.716 EUR 4,80%

Ce tableau met en évidence les capitaux que vous pourriez obtenir sur une période de détention recommandée de minimum 2 ans, en fonction des différents scénarios, en supposant un investissement de 10.000 EUR. Les différents scénarios montrent comment cet investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scenarios d'autres fonds interne collectifs. Les capitaux que vous obtiendrez dépendront de l'évolution des marchés financiers et de la durée pendant laquelle le contrat d'assurance sera investi au sein du fonds interne collectif. Le scénario de tensions montre ce que vous pourrez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où la compagnie d'assurance ne pourrait pas vous payer. Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du fonds interne collectif mais pas nécessairement tous les frais dus à la personne qui distribue le contrat d'assurance permettant d'investir au sein de ce fonds interne collectif ou qui fournit des conseils à son sujet. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, laquelle peut également influer sur les montants reçus.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend cet investissement ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez l'option d'investissement et du rendement de l'option d'investissement. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé que :
— 'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, l'option d'investissement évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
— 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 ans
Coûts totaux	1.26% soit 126 EUR	2.50% soit 250 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	1.25%	1.25%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend l'option d'investissement afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Incidence des coûts annuels si vous sortez après 2 ans
Coûts d'entrée	L'incidence des frais d'entrée du fonds interne collectif. Les coûts d'entrée indiqués dans la colonne suivante ne sont supportés que par le premier investisseur de détail visé souscrivant au fonds interne collectif.	125 EUR (ces frais n'entrent pas dans les coûts au fil du temps car ils ne seront supportés que par le premier investisseur de détail visé)
Coûts de sortie	L'incidence des frais de sortie du fonds interne collectif. Les coûts de sortie indiqués dans la colonne suivante ne sont supportés que par le dernier investisseur de détail visé souscrivant au fonds interne collectif.	125 EUR (ces frais n'entrent pas dans les coûts au fil du temps car ils ne seront supportés que par le dernier investisseur de détail visé)
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Coûts de transaction	L'incidence des frais de transactions encourus lors des achats et ventes au sein du fonds interne collectif	0,00%
Autres coûts récurrents	L'incidence des frais annuels prélevés au sein du fonds interne collectif. Cette estimation se base sur les coûts maximum réels observés au cours de l'année passée.	1,25%
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	L'incidence des commissions liées aux résultats prélevées au sein du fonds interne collectif lorsque celui-ci prévoit des commissions de surperformance	0,00%

En fonction de sa composition, ce fonds interne collectif pourrait être assujetti aux autres frais suivants : choix d'une banque dépositaire non-automatisée (max. 500 EUR/an), actifs à liquidité réduite (selon le montant investi de 750 EUR à 3.000 EUR/an), frais afférents au calcul de la VNI et à l'administration du FIC (550 EUR/an).

Autres informations utiles

Ce fonds interne collectif est disponible au sein des contrats d'assurance commercialisés par Vitis Life S.A. Ce document doit en conséquence être lu avec le document d'informations clés (DIC) du contrat d'assurance autorisant un investissement au sein de ce fonds interne collectif, document devant être remis à l'investisseur au sens de la réglementation. Sous réserve de revue ponctuelle, ce DIS est mis à jour au moins une fois par an.